



POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE À LONG TERME

VILLE DE PONT-ROUGE

PRÉAMBULE

La gestion financière fournit aux gestionnaires l'information et les connaissances dont ils ont besoin pour étayer les décisions opérationnelles et comprendre les répercussions financières des décisions avant de les prendre. Elle permet aussi aux gestionnaires de surveiller les décisions pour en déterminer les répercussions financières éventuelles et tirer des leçons de l'expérience, afin de pouvoir s'adapter ou réagir au besoin.

Le conseil municipal et l'ensemble des gestionnaires de la Ville de Pont-Rouge accordent une attention particulière à l'endettement de la Ville et souhaitent ainsi se doter d'une « *Politique de gestion de la dette à long terme* ». En effet, le maintien de l'endettement à un niveau raisonnable permet à la Ville de respecter la capacité de payer des contribuables et de maintenir sa capacité à offrir des services de qualité à ses citoyens.

La présente « *Politique de gestion de la dette à long terme* » constitue donc un guide pour faciliter la prise de décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine.

Plus spécifiquement, il s'agit d'établir des règles en matière de gestion de la dette afin de fournir un cadre de référence pour l'utilisation du financement externe par la Ville. Ce cadre comprend des indicateurs cibles du niveau d'endettement et vise à assurer une solide gestion financière des ressources publiques, à renforcer les principes de probité et de prudence, et à favoriser la prise de décisions éclairées grâce au développement et au maintien des capacités et ce, en toute transparence.

L'adoption de la « *Politique de gestion de la dette* » s'inscrit dans le cadre du processus de planification stratégique à long terme de la Ville. Cette planification implique l'établissement d'indicateurs cibles maximums qui permettront de systématiser le processus de décision dans l'élaboration du budget annuel, du plan triennal d'immobilisations et de tout projet d'investissement en lien avec la planification stratégique de la Ville.

En bref, les objectifs visés par la Politique sont :

- Fournir un cadre visant à réduire et à fixer un plafond d'endettement
- Optimiser l'utilisation des ressources financières et se donner une stratégie équilibrée de financement
- Maintenir la capacité de la Ville à offrir des services de qualité à ses citoyens

PRATIQUES DE GESTION

Pour atteindre les objectifs ciblés par la « *Politique de gestion de la dette à long terme* », la Ville se dote de pratiques de gestion qui serviront de guide aux autorités municipales. Aussi, la combinaison de plusieurs indicateurs permettra un meilleur contrôle du niveau d'endettement net ainsi que la capacité de payer des citoyens. Les indicateurs ont été retenus en considérant les facteurs historiques¹ et financiers de la Ville et selon les informations recueillies auprès de partenaires et du ministère². Ces indicateurs serviront notamment pour :

- Établir les limites à investir dans les projets en immobilisations
- Fixer les bases d'une politique de planification des investissements
-

ÉVALUATION SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES FINANCES MUNICIPALES

Les ratios proposés et retrouvés ci-après sont généralement utilisés dans le milieu municipal et permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances municipales :

1. Endettement total net à long terme en proportion de la RFU par 100 \$ (ETNLT/100 \$RFU)

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme³ en proportion de la RFU. Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale. Un ratio stable indique que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale alors que si le ratio augmente, l'endettement fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale et accroît donc le risque lié à la durabilité.

2. Endettement total net à long terme en proportion des revenus totaux annuels (ETNLT/REV)

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme en proportion des revenus totaux annuels. Il informe sur la dette nette de la Ville par rapport aux recettes de fonctionnement.

3. Service de la dette en proportion des revenus totaux annuels (SDETTE/REV)⁴

Ce ratio montre dans quelle mesure les décisions d'emprunter prises dans le passé limitent la capacité d'honorer les engagements actuels, tant au niveau financier que des services offerts à la population. Cela peut influencer la flexibilité, car dès qu'on emprunte, l'engagement prioritaire devient le service de la dette. Ne pas respecter cet engagement compromet la capacité future d'emprunter ou de refinancer une dette existante.

¹ Voir annexe A

² Recherche : direction générale des finances municipales du MAMOT, COMAQ, comptable, Comité des partenaires des indicateurs de gestion municipaux, divers politiques de gestion de la dette (Waterloo, Magog, Ville de Québec, Sherbrooke, Sept-Iles, Lévis, Granby)

³ La présente politique met seulement l'accent sur la dette qui touche l'ensemble des contribuables

⁴ La présente politique prend en considération tous les revenus totaux excluant les revenus d'investissement.

CIBLES

Considérant que le remboursement d'une dette ainsi que ses intérêts ont un impact sur la fiscalité des années futures, il apparaît important de déterminer un niveau cible quant aux montants de la dette et du service de la dette. De plus, il est essentiel qu'une marge de manœuvre en matière d'endettement par rapport au plafond d'endettement soit dégagée pour pouvoir s'adapter à toute éventualité, nouvelle responsabilité ou situation d'urgence.

En ce sens, il est proposé au conseil municipal de ne pas excéder les indicateurs cibles suivants :

- Un endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU (ETNLT/100\$RFU) n'excédant pas 2,25 \$
- Un endettement total net à long terme représentant un maximum de 125,0 % de ses revenus totaux annuels (ETNLT/REV)
- Un service de la dette à la charge de la municipalité n'excédant pas 15,0 % de ses revenus totaux annuels (SD/REV)

SUIVI PÉRIODIQUE ET APPRÉCIATION DES INDICATEURS

Le conseil municipal fera le suivi périodique des indicateurs.

La Ville doit rechercher des moyens novateurs pour financer les investissements et structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements.

L'application des indicateurs ne doit pas limiter la Ville dans des opportunités ponctuelles de partenariat ou de subventions gouvernementales pour des travaux de réfection nécessitant la participation de la Ville dont les avantages à long terme sont favorables.

Dans l'éventualité où les indicateurs annuels de l'endettement seraient supérieurs à la norme prescrite (cible), le conseil municipal devra l'année suivante et les subséquentes, voir à rectifier la situation. Ce qui ne veut pas dire pour autant que le conseil municipal doit négliger le développement de la Ville et son entretien.

D'autres lignes directrices entourant le financement des immobilisations et le remboursement de la dette pourront s'ajouter, au besoin.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Intervenants	
Conseil municipal	Adoption de la politique de gestion de la dette à long terme Suivi périodique annuel des indicateurs financiers
Direction	Application des pratiques de gestion Suivi des indicateurs de gestion dans le cadre des activités stratégiques de la Ville Identification des facteurs pouvant influencer le respect de la politique de gestion de la dette

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur lors de son adoption par le conseil municipal.

Préparé par :

Josette Dufour,
Directrice des finances et de l'approvisionnement, trésorière
Date : 22 mai 2015

Autorisé et vérifié par :

Pierre Gignac,
Directeur général
Date : 22 mai 2015

ANNEXE A

PORTRAIT DE L'ENDETTEMENT - 31 DÉCEMBRE 2014

De 2010 à 2015, la population de la Ville de Pont-Rouge a augmenté de 8,5 % passant ainsi de 8 361 habitants à 9 068 habitants. Aussi, la richesse foncière uniformisée (RFU) a augmenté de 57,5 % passant ainsi de 512 106 471 \$ à 806 646 891 \$ (estimé) en 2015.

Afin d'alimenter les réflexions du conseil municipal en matière de planification de l'immobilisation, le présent document informe sur le niveau d'endettement de la Ville et la compare avec différents groupes (2014)⁵.

Indicateurs

Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU (ETNLT/100\$RFU) – **CIBLE 2.25 \$**

Ville de Pont-Rouge					Comparaison avec différents groupes 2014					
2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	Classe population 2000-9999 ⁶	MRC Portneuf \$	Saint- Raymond \$	Sainte- Catherine \$	Région admin. \$	Tout le Québec \$
2,47	2,17	2,24	2,03	1,68	1,79	1,59	1,49	2,57	2,77	2,19

Endettement total net à long terme / revenus totaux annuels (ETNLT/REV) – **CIBLE 125,0 %**

Ville de Pont-Rouge					Comparaison avec différents groupes 2014					
2010 %	2011 %	2012 %	2013 %	2014 %	Classe population 2000-9999 ⁷	MRC Portneuf	Saint- Raymond	Sainte- Catherine	Région admin.	Tout le Québec
117,4	98,8	120,2	124,1	114,2	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

Services de la dette / revenus totaux annuels (SDETTE/REV) – **CIBLE 15,0 %**

Ville de Pont-Rouge					Comparaison avec différents groupes 2014					
2010 %	2011 %	2012 %	2013 %	2014 %	Classe population 2000-9999 ⁸	MRC Portneuf	Saint- Raymond	Sainte- Catherine	Région admin.	Tout le Québec
15,0	12,6	20,3	11,7	12,2	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

⁵ Référence : profils financiers Ville de Pont-Rouge – Direction générale des finances municipales, MAMOT